



**RAPPORT DE LA MAIRESSE
AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent des revenus totaux de 9 489 978 \$. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 9 077 213 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (activités d'investissement, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 234 386 \$.

À la même date, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 1 076 940 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2022.

L'endettement total net à long terme de l'administration municipale s'établissait au 31 décembre 2022 à 8 989 877 \$ comparativement à 9 947 911 \$ en 2021.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Ces états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs externes Langevin Grondin CPA inc., en date du 25 avril 2023. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Maniwaki.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Maniwaki et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

CONCLUSION

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville se porte bien, grâce à des normes de gestion rigoureuse et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assuré que votre conseil municipal continuera à planifier efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Merci de votre confiance.

La mairesse,

Francine Fortin